

à secouru des bruits, est néanmoins contredite ouvertement, par le Comte de Durazzo, Envoyé Extraordinaire de la République de *Genes*, qui d'ailleurs employe ses soins pour mettre en regle les choses qui sont restées à décider entre Sa République & la Cour, depuis la conclusion du Traité de paix définitif, particulièrement ce qui concerne les Fiefs de l'Etat de *Genes* relevans de la *Lombardie*. Sur les autres affaires, sçavoir, les affaires du Nord, les fréquentes conférences qu'elles ont déjà occasionnées, se continuent, mais on ignore si le secours de trente mille hommes promis à la *Russie*, s'ensuivra. Le Roi de Prusse fait connoître sur ces affaires, à toutes les Cours où il a des Ministres, qu'il ne regardera pas d'un oeil indifférent, que la *Suede* soit attaquée. Le Baron de Klinggraff, Son Envoyé Extraordinaire à celle de *Londres*, y a déclaré le 24 de Mars.

» Que Sa Majesté Prussienne n'avoit pû que faire  
 » beaucoup d'attention à la nature du Mémoire  
 » que le Chambellan Panin Ministre de *Russie*  
 » avoit présenté à la Cour de *Suede*, ainsi qu'aux  
 » propositions que ce Ministre y avoit faites :  
 » Que dans la juste crainte des suites qui pour-  
 » roient en résulter, Elle avoit cru devoir re-  
 » nouvellier ses instances à S. M. Britannique,  
 » afin qu'il lui plût d'interposer ses bons offices  
 » & de faire usage de son crédit auprès de la  
 » Cour de *Russie*, pour engager cette Cour à  
 » se contenter des assurances que celle de *Suede*  
 » a cru suffisantes pour calmer la premiere au-  
 » sujet des inquiétudes qu'elle a conçues d'un  
 » changement prémédité dans la forme de Ré-  
 » gence du Royaume de *Suede* : Mais que si le  
 » refus de cette Puissance à contracter des enga-  
 » gemens aussi précis & aussi étendus que ceux